


REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 11/12/2023
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 11/12/2023
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 12911/12/2023 
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « act	ID : 032-213202088-20231204-2023DEC04_1514-DEaires

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

18

Séance Publique ordinaire du **4 décembre 2023**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, le quatre décembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 24 novembre 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie COUDERC
M. Loïc DÉANGLES
Mme Laurianne DUCASSÉ
M. Marc DUGROS
M. André GALOIX
Mme Marie-Hélène LAGARDERE
M. François-Xavier ROUX

Ont donné procuration :

Mme Sylvie COUDERC à M. Pascal ANDRADA
M. Loïc DÉANGLES à M. Joël VAN DEN BON
Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
M. Marc DUGROS à M. Julien PELLICER
M. André GALOIX à Mme Christiane PREVITALI
Mme Marie-Hélène LAGARDERE à M. Jean-Yves DELACOSTE
M. François-Xavier ROUX à M. Xavier BALLENGHIEN

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Frank GOBBATO

Objet : Contribution forfaitaire relative au fonctionnement et à l'entretien du gymnase de la Cité Scolaire Maréchal Lannes, au titre de l'année scolaire 2023 / 2024

RAPPORTEUR : Éric MATTIUSSI, Adjoint au Maire chargé du sport, de la jeunesse et de l'éducation.

Monsieur l'adjoint au Maire rappelle que la Cité Scolaire Maréchal Lannes met à disposition de la commune le gymnase de l'établissement pour permettre aux associations sportives d'y pratiquer exclusivement des activités sportives.

En vue de définir les modalités d'utilisation de ces locaux scolaires (en dehors des heures de formation) et fixer le montant de la contribution forfaitaire de la commune au fonctionnement et à l'entretien du gymnase, il convient de conclure une convention avec le proviseur de la Cité Scolaire et la présidente du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées - Méditerranée.

Le planning d'occupation du gymnase a été établi avec les associations concernées au mois de septembre.

La contribution financière de la commune a été fixée à 4 200 € pour l'année scolaire 2023/2024.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer, sur ces bases, la convention à conclure avec le proviseur de la Cité Scolaire Maréchal Lannes et la présidente du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées - Méditerranée, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Frank GOBBATO



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 11 DEC. 2023 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 11 DEC. 2023